

Intégrer l'approche par connaissances et compétences (APCC)

Cadre réglementaire

L'approche par compétences (APC) est une méthode de conception d'un programme de formation basée sur le **développement de compétences des apprenantes et apprenants**. Elle s'inscrit dans un cadre réglementaire, défini dans le Code de l'Éducation et le Code du Travail.

Les notions de compétence et de blocs de connaissances et de compétences ont été introduites dans l'**arrêté du 22 janvier 2014**. Ce texte fixe le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

La **loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018** précise que les certifications professionnelles, dont les diplômes font partie, doivent être composées en blocs de compétences. Ces blocs de compétences sont inscrits dans les fiches du Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP), gérées par l'organisme France Compétences.

Dans ce contexte, l'Université Rennes 2 engage une politique d'intégration de l'APCC pour l'ensemble de son offre de formation, à l'échelle des parcours.

Les enjeux de l'APCC

La mise en œuvre de l'APCC ne répond pas qu'à des enjeux réglementaires. Cette approche se développe depuis les années 1980, en lien avec la **complexification du monde** et le besoin de former différemment les étudiantes et étudiants face aux **évolutions sociétales**.

L'APCC constitue un outil parmi d'autres **au service de la réussite étudiante**, notamment en donnant du sens aux apprentissages et en favorisant leur ancrage en profondeur. Il s'agit de **renforcer les liens** entre les enseignements et les contextes de mobilisation des connaissances, pour aborder et gérer des situations complexes.

Cette approche vise également à **renforcer la cohérence des formations**. L'objectif est d'amener les équipes pédagogiques à définir de manière collégiale leur vision partagée du diplôme et des personnes diplômées, pour concevoir ensuite des modalités d'enseignement et des évaluations adaptées.

La notion de compétence : où se situe-t-on ?

La mise en place d'une approche par connaissances et compétences dépend fortement de la vision qu'on se fait de la notion de compétence. L'Université Rennes 2 s'appuie sur une acception socio-constructiviste de la compétence, vue comme un **potentiel à pouvoir agir et traiter une situation complexe en autonomie** : Tardif, Poumay, Georges, Roegiers, DeKetele, Coulet, Clot...

Dans ce cadre, l'APCC s'appuie sur des éléments clés :

- **Une approche programme** qui consiste à se dire "quel est notre projet de formation et comment va-t-on s'y prendre ?"
- **Un référentiel de compétences** qui peut prendre différentes formes selon les définitions ou champs conceptuels de référence (Tardif, Vergnaud ou Coulet)
- **Un alignement** du système d'évaluation et des modalités d'enseignement avec les objectifs de compétences visés
- **Une contextualisation** des apprentissages

Les étapes de mise en œuvre de l'APCC

L'équipe d'accompagnement de l'université a identifié les points de repères suivants sur la base de la littérature et de retours d'expériences d'équipes pédagogiques. Cependant, cette méthode reste adaptable aux besoins.

1. **Mobiliser son équipe**
2. **Définir les compétences** et élaborer le ou les profils de sortie des étudiantes et étudiants et du référentiel de connaissances et de compétences
3. **Faire le lien entre la formation et la fiche RNCP**
4. **Adapter les maquettes pédagogiques** en organisant les unités d'enseignement (UE) et les enseignements (cours, travaux dirigés...) en cohérence avec le référentiel de compétences et en lien avec les compétences visées
5. **Adapter les modalités d'apprentissage et d'évaluations** afin d'aligner le programme de formation sur les compétences visées

Les modalités d'accompagnement

Afin de faciliter l'accès à l'information et aux ressources utiles à la mise en place de la démarche par compétences dans les formations, un **espace Coursus APCC** a été créé.

En complément, il est également possible de :

- **Participer à des webinaires** (inter-formations) dont les dates sont régulièrement annoncées dans l'agenda et la lettre d'actus de la DAP
- **Solliciter une aide ponctuelle** pour l'animation d'un atelier sur-mesure
- **Prendre rendez-vous pour un suivi régulier** et une aide plus personnalisée

Les propositions d'accompagnement sont assurées et coordonnées par une communauté issue des services supports suivants :

- La Direction d'Appui à la Pédagogie (DAP)
- La Direction des Études et de la Vie Universitaire (DÉVU)
- Le Service de Formation Continue et Alternance (SFCA)
- Le Service Universitaire d'Information Orientation et Insertion Professionnelle (SUIO-IP)

Contact

Pour s'informer ou prendre rendez-vous : [dap-competences \[at\] univ-rennes2.fr](mailto:dap-competences[at]univ-rennes2.fr) ([dap-competences\[at\]univ-rennes2\[dot\]fr](mailto:dap-competences[at]univ-rennes2.fr))

À voir aussi

- [Espace Coursus APCC](#)
- [Consulter l'agenda](#)
- [S'abonner à la lettre d'actus](#)

